

I. ETRE FONCTIONNAIRE

6. Traitement et

avancement



Rémunération

Les années de gel des salaires et le report des accords « PPCR » ont considérablement diminué le pouvoir d'achat des enseignant-es. Le trop faible dégel du point d'indice concédé par le précédent gouvernement (2x0.6% au 1er juillet 2016 et au 1er février 2017), suite à la mobilisation des personnels, reste insuffisant. Le SNUipp-FSU revendique un vrai rattrapage du pouvoir d'achat des PE. Leurs rémunérations sont inférieures (avec des obligations de service devant élèves souvent supérieures) à celles de leurs collègues des autres pays européens. **Pour le SNUipp-FSU, pour rattraper la moyenne européenne, il est nécessaire que le début de carrière se situe au niveau du 6ème échelon actuel.**

Après plusieurs années de campagne, d'actions et de mobilisations des personnels à l'appel du SNUipp-FSU, l'ISAE, créé en 2013, a été revalorisée à 1200€ annuels à la rentrée 2016, soit l'équivalent de 80€ net par mois. Le SNUipp-FSU demande au ministère de l'Éducation nationale que tous les enseignants puissent enfin bénéficier de cette indemnité et qu'elle soit transformée en point d'indice.

Pour autant, le déclassement salarial des enseignants des écoles n'est pas réglé et le métier souffre toujours d'un sérieux manque d'attractivité. À ce titre, le SNUipp-FSU a obtenu une première revalorisation des salaires (mais les accords «PPCR» ont été repoussés d'un an) ainsi que le passage pour tous les collègues ayant une carrière complète à la hors classe avant la retraite.

Le précédent gouvernement s'est engagé dans une refonte des carrières des fonctionnaires, qui fait évoluer les salaires mais aussi les vitesses d'avancement (passage d'échelon). Cette refonte se fera de façon progressive jusqu'en 2021.

Le SNUipp-FSU continue de revendiquer une progression identique pour tous, au rythme le plus rapide avec accès à l'indice 1000.

Échelon	Indice au 1/09/2018	Net	approché zone 3	Net	Avancement
---------	---------------------	-----	-----------------	-----	------------

Le SNUipp-FSU continue de revendiquer une progression identique pour tous, au rythme le plus rapide avec accès à l'indice 1000.

approché zone 2	Net	approché zone 1	1	383		À partir du 1/09/2018*
					Du 1er au 2ème	1 an
					Du 2ème au 3ème	1 an
1432 €	1447 €	1476 €	2	436	Du 3ème au 4ème	2 ans
1632 €	1649 €	1681 €	3	440	Du 4ème au 5ème	2 ans
1648 €	1664 €	1697 €	4	453		
1697 €	1714 €	1748 €	5	466		
1746 €	1763 €	1798 €	6	478		
		1791 €				

* le nouveau système d'avancement prévoit le même rythme d'avancement pour tous, sauf aux échelons 6 et 8 puis lors du passage à la hors classe. Pour ces échelons, une bonification d'un an sera accordée en fonction de la « valeur professionnelle » déterminée lors d'un rendez-vous de carrière avec l'IEN.